



INSCRIPTION A UN STAGE DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

Je soussigné :

Né.e le :

Adresse complète :

Téléphone :

Mail :

N°du permis de conduire :

Délivré le :

Par la préfecture :

DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE

- Que la perte de points est liée à la commission de certaines infractions, définies par le Code de la Route, énumérées limitativement. Cette perte de point(s) devient effective, soit par le paiement de l'amende forfaitaire, soit après décision judiciaire devenue définitive.

- Que je suis la seule personne habilitée à gérer mon capital de points et que la formation spécifique (stage permis à points) ne peut permettre la réattribution de points si le solde est nul (permis invalidé) ou égal à 12 points

- Ma participation au stage permettra la réattribution de 4 points maximum (dans la limite du plafond)

- Une nouvelle reconstitution de points par stage n'est possible que tous les 1an et 1 jour

- En cas de litige, je ne réclamerai aucun remboursement

8 place jean jaurès 69740 GENAS

Siret 89327971100038

Agrément R2306900010

Tél 04.87.65.88.88

genas@autoecolecaravelle.fr



CONDITIONS

- 1- L'inscription n'est définitive qu'après réception de la copie recto/verso du permis de conduire accompagnée du règlement du stage. Les dates de stages mentionnés sur la convocation peuvent être modifiées selon les impératifs réglementaires
- 2- Les programmes de formation sont ceux édictés par le Ministère de tutelle
- 3- Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur
- 4- Le tarif du stage ne comprend pas les frais de repas, de transports ou d'hébergement des stagiaires
- 5- Désistement
 - Du stagiaire : Lorsqu'un stagiaire décide de renoncer à son stage et notifie son désistement moins de 15 jours ouvrables avant le début du stage, le montant payé reste acquis à l'auto-école CARAVELLE
 - De l'auto-école CARAVELLE : Lorsque le maintien du stage se révèle impossible (moins de 6 stagiaires ou absence d'un des deux intervenants), une réorientation vers un autre stage est proposée au stagiaire
- 6- Si abandon par le stagiaire au cours de la session, le montant total du règlement est conservé par l'auto-école CARAVELLE
- 7- L'auto-école CARAVELLE décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets durant le stage

Je désire participer au stage de sensibilisation à la sécurité routière d'une durée de deux jours consécutifs qui se déroulera les :

Nom/Prénom, signature

Auto-école CARAVELLE

8 place jean jaurès 69740 GENAS
Siret 89327971100038
Agrément R2306900010
Tél 04.87.65.88.88
genas@autoecolecaravelle.fr